



*Bureau des radiocommunications*

*(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)*

**Circulaire administrative  
CAR/258**

Le 9 juillet 2008

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT**

**Objet: Commission d'études 6 des radiocommunications**  
– **Proposition d'approbation d'un projet de nouvelle Question UIT-R**

A sa réunion tenue les 26 et 27 mai 2008, la Commission d'études 6 des radiocommunications a adopté un projet de nouvelle Question UIT-R et a décidé d'appliquer la procédure de la Résolution UIT-R 1-5 (voir le § 3.4) pour l'approbation des Questions dans l'intervalle qui sépare deux Assemblées des radiocommunications.

Compte tenu des dispositions du § 3.4 de la Résolution UIT-R 1-5, je vous prie de bien vouloir faire savoir au Secrétariat ([brsgd@itu.int](mailto:brsgd@itu.int)), au plus tard le 9 octobre 2008, si votre Administration approuve ou n'approuve pas la proposition susmentionnée.

Après la date limite indiquée ci-dessus, les résultats de cette consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative. Si la Question est approuvée, elle bénéficiera du même statut que les Questions approuvées à une Assemblée des radiocommunications et deviendra un texte officiel attribué à la Commission d'études 6 des radiocommunications (voir: <http://www.itu.int/pub/R-QUE-SG06/fr>).

Valery Timofeev  
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexe: 1**

– Un projet de nouvelle Question UIT-R

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications

## Annexe 1

(Source: Document 6/71)

### EVALUATION DU PROJET DE NOUVELLE QUESTION CONFORMEMENT A LA RESOLUTION UIT-R 5-5

Les travaux relatifs au thème de ce projet de nouvelle Question relèvent du mandat de l'UIT-R et ne se font pas dans le cadre d'autres instances, dans la mesure où cette Question constitue une réflexion globale sur la télévision 3D et non une sous-question particulière de la télévision stéréoscopique. Ce projet de nouvelle Question est donc conforme au point 1 du *décide en outre* de la Résolution UIT-R 5-5.

#### PROJET DE NOUVELLE QUESTION UIT-R [XXX]/6

#### **Radiodiffusion télévisuelle numérique tridimensionnelle (3D)<sup>1</sup>**

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

*considérant*

- a) que les systèmes de radiodiffusion télévisuelle existants ne permettent pas de véritablement percevoir les images reproduites comme des scènes naturelles en trois dimensions;
- b) que la sensation de présence que rendent les images reproduites peut être améliorée par la télévision 3D, laquelle est appelée à être une application future importante de la radiodiffusion télévisuelle numérique;
- c) que l'industrie du cinéma évolue rapidement vers une production et un affichage en 3D;
- d) que de nombreux pays procèdent actuellement à des recherches sur les diverses applications des nouvelles technologies (par exemple, l'imagerie holographique) susceptibles d'être utilisées dans la radiodiffusion télévisuelle 3D;
- e) que les progrès réalisés avec les nouvelles méthodes de compression et de traitement numérique du signal de télévision ouvrent de nouvelles perspectives concrètes pour les systèmes de radiodiffusion télévisuelle 3D multifonctionnels;
- f) que l'élaboration de normes mondiales unifiées pour les systèmes de télévision 3D, portant sur les divers aspects de la radiodiffusion télévisuelle numérique, faciliterait l'adoption de telles normes, par tous les pays, en dépit de la fracture numérique, et éviterait la prolifération des normes;
- g) qu'il est souhaitable d'harmoniser les applications de radiodiffusion et les applications autres que de radiodiffusion de la télévision 3D,

---

<sup>1</sup> Cette Question devrait être portée à l'attention de la CE 9 de l'UIT-T.

*décide de mettre à l'étude les Questions suivantes*

- 1** Quelles sont les exigences des utilisateurs en matière de systèmes de radiodiffusion télévisuelle 3D?
- 2** Quels sont les critères concernant l'affichage des images et les conditions d'écoute sonore pour la télévision 3D?
- 3** Quels systèmes de radiodiffusion télévisuelle 3D existent actuellement ou sont en cours d'élaboration pour les besoins de la production de programmes de télévision, de la postproduction, de l'enregistrement, l'archivage, la distribution et la transmission de programmes télévisuels, en vue de la radiodiffusion télévisuelle 3D?
- 4** Quelles nouvelles méthodes de saisie et d'enregistrement d'images faudrait-il utiliser pour avoir une bonne représentation des scènes en trois dimensions?
- 5** Quelles sont les solutions possibles (et leurs limites) en ce qui concerne la radiodiffusion de signaux de télévision numérique 3D via les canaux de Terre existants de 6, 7 ou 8 MHz ou les services de radiodiffusion par satellite, s'agissant de la réception fixe et de la réception mobile?
- 6** Quelles méthodes de fourniture de programmes de télévision 3D seraient compatibles avec les systèmes de télévision existants?
- 7** Quelles sont les méthodes de compression et de modulation du signal numérique qui pourraient être recommandées pour la radiodiffusion télévisuelle 3D?
- 8** Quelles sont les spécifications des interfaces numériques de studio de télévision 3D?
- 9** Quels sont les niveaux de qualité de l'image et de qualité sonore qui conviendraient pour les diverses applications de radiodiffusion de la télévision 3D?
- 10** Quelles méthodes d'évaluation subjective et objective de la qualité de l'image et de la qualité du son peuvent être utilisées pour la radiodiffusion télévisuelle 3D?

*décide en outre*

- 1** que les résultats des études susmentionnées devraient être analysés en vue d'élaborer de nouveaux rapports ou de nouvelles Recommandations;
- 2** que les études susmentionnées devraient être terminées d'ici à 2012.

Catégorie: S3

---